

Consultation publique sur les projets de règlements P-06-069 et P-04-047-34 concernant l'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont



Mémoire présenté par


Les Amis
de la montagne



« Il serait vain de se détourner du passé pour ne penser qu'à l'avenir. C'est une illusion dangereuse de croire qu'il y ait même là une possibilité. L'opposition entre l'avenir et le passé est absurde. L'avenir ne nous apporte rien, ne nous donne rien. C'est nous qui, pour le construire, devons tout lui donner, lui donner notre vie elle-même.

Mais pour donner il faut posséder, et nous ne possédons d'autre vie, d'autre sève, que les trésors hérités du passé et digérés, assimilés, recréés par nous. De tous les besoins de l'âme humaine, il n'y en a pas de plus vital que le passé."

Simone Weil, *L'Enracinement*, 1950

1. Les Amis de la montagne et le contexte d'intervention

Fondé en 1986, Les Amis de la montagne ont pour mission la conservation et la mise en valeur du mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté et l'éducation à l'environnement.

Depuis 20 ans, Les Amis ont investi beaucoup d'efforts dans la concertation entre les intervenants sur la montagne, ce qui a permis d'établir un accord de collaboration entre les villes de Montréal, Westmount et Outremont en 1989 ainsi qu'un comité de concertation intérimaire (1989-1992) regroupant tous les grands propriétaires institutionnels de la montagne. Suite aux demandes soutenues et aux recommandations des Amis, la Ville de Montréal a remis en place un mécanisme de concertation en mars 2005, soit la Table de concertation du Mont-Royal.

Tout aussi important, Les Amis ont également fait les démarches pour que le mont Royal soit reconnu et protégé par le Gouvernement du Québec ; ce qui a donné lieu, en février 2003, à une décision du Conseil des Ministres de reconnaître le mont Royal « arrondissement historique et naturel », décret qui a été confirmé par le Gouvernement Charest en mars 2005.

Le présent mémoire s'inscrit dans une longue tradition de dialogue et de collaboration entre l'Université de Montréal et Les Amis de la montagne. Le projet de développement d'un nouveau campus pour l'Université de Montréal s'insère donc dans ce contexte où la transparence et l'ouverture à la discussion de la part des acteurs contribuent à la réflexion autour des règles de protection des patrimoines et des règles de développement urbains à définir pour la montagne. Il s'agit en effet d'une préoccupation que l'Université porte depuis 1988, au moment où elle assumait un leadership au niveau des institutions au sein du Comité de concertation intérimaire pour la mise en valeur du mont Royal et jusqu'à aujourd'hui, alors qu'elle prend toujours une part active à la Table de concertation du Mont-Royal. En fait, le projet de nouveau campus incarne une option privilégiée pour le développement des institutions universitaires présentes sur la montagne, soit la poursuite de leur développement à l'extérieur du mont Royal ¹.

2. L'intérêt des Amis de la montagne concernant l'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont

Le projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont constitue d'une part un exemple de solution à l'épineuse question de la limite du développement sur la montagne de la part d'une institution très importante du mont Royal; d'autre part, il engage une réflexion

¹ Ville de Montréal. Plan de mise en valeur du mont Royal. Bilan de la mise en œuvre. 1992-2005. p. 11.

importante sur le campus de la montagne qui fera l'objet d'une réévaluation globale de ses fonctions.

Le projet influera grandement sur le campus de la montagne en enlevant, à la fois une pression importante sur le site de la montagne mais en posant aussi certaines questions cruciales face à sa mise en valeur et aux utilisations qui y demeureront. En outre, l'expérience du développement du campus principal devrait servir à éclairer les choix devant mener à l'élaboration du campus Outremont. C'est dans cette optique que Les Amis de la montagne désirent partager les réflexions inspirées par le développement du campus de la montagne pouvant guider celui d'Outremont.

3. Opinions générales sur le projet

L'Université de Montréal contribue au rayonnement et à la notoriété de la ville et de la montagne depuis qu'elle est venue s'y implanter dans les années 1920. Pour ces raisons, il nous apparaît encore plus important que son développement se fasse dans le plus grand respect de son cœur historique. Plus encore, le présent projet devrait pouvoir rééquilibrer les pressions subies par le site de la montagne tout en revalorisant une friche industrielle. Rappelons que le développement de l'Université de Montréal depuis 1995 a été encadré par un accord de développement entre la Ville et l'institution. L'Université de Montréal a d'ailleurs été une des premières institutions sur la montagne à répondre à la demande de la Ville d'établir des plans de développement à long terme (15 ans) soumis à la consultation publique afin de mieux évaluer le développement sur la montagne. L'expérience exige cependant qu'une évaluation de cet accord et du suivi soit faite avant d'en reproduire la formule. Nous présumons que l'Université a déjà réalisé cet exercice puisqu'on en retrouve des fragments dans les annexes du *Bilan de la mise en œuvre du Plan de mise en valeur du Mont Royal 1992-2005*². Nous jugeons qu'un tel bilan exhaustif devrait être rendu public pour permettre de dégager une vue d'ensemble du développement et des besoins.

4. L'accord de développement de 1995

Ainsi, une des premières questions qui doit être abordée est celle de l'état de réalisation de l'entente de 1995. Outre le fait que le nouveau campus soulagera d'une pression accrue celui de la montagne, il ne faut pas oublier les besoins de soins constants que le riche patrimoine du campus de la montagne nécessite. Les constats découlant du bilan de l'entente de 1995 devrait nous informer à ce sujet. Ces informations permettraient de dresser une entente plus complète englobant l'ensemble des deux campus.

² Réalisé par la Ville de Montréal à l'intention de la Table de concertation du Mont-Royal en 2005.

L'article 1 de l'entente de 1995 stipule que l'Université s'engage à « *protéger et mettre en valeur les éléments naturels et paysagers du Mont-Royal ainsi qu'à respecter les caractéristiques architecturales et topographiques du campus* ». À ce titre, il faut souligner le caractère avant-gardiste de la préoccupation pour l'environnement et les paysages. Mais qu'en est-il dans les faits? Comment cet objectif s'est-il transposé dans les projets de l'Université?

Il est précisé également que « *l'Université doit notamment se doter d'un programme de reboisement* ». Bien que l'Université ait porté une attention particulière à ses boisés au cours des dernières années en réalisant des études avec la collaboration de l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) et des actions environnementales (corvée de nettoyage, plantations) à l'initiative des Amis de la montagne, il demeure que les budgets pour la réalisation de ce type de programme ne sont pas directement liés aux objectifs du Ministère de l'éducation. Peut-on espérer une plus grande collaboration entre les différents ministères impliqués dans ces grands dossiers, que l'on pense notamment aux arrimages nécessaires entre les ministères de l'éducation et celui de la Culture et des Communications pour le patrimoine universitaire?

Au point 3 de la même entente, on s'engage à « *favoriser l'accès du public à ses terrains aux fins d'une utilisation qui mette à profit l'aménagement projeté des éléments naturels du campus* ». Qu'en est-il de cet objectif outre les ententes relatives aux chemins de ceinture et de traverse qui font l'objet d'une clause distincte?

Les mécanismes de participation citoyenne

L'expérience de la formule des ententes de développement entre les grandes institutions et la Ville depuis plus de dix ans nous montre qu'elles doivent être bonifiées pour permettre que ces types de développement suivent l'évolution des manières de faire de la société dans laquelle elles s'insèrent. Ainsi, au niveau de la participation citoyenne, il est clair que le fait de n'être consulté que sur les grandes lignes d'une entente globale ne permet pas la participation et l'enrichissement dont chacune des constructions et des aménagements pourrait bénéficier. Comme l'a montré le développement récent du flanc nord de la montagne, il est difficile de prévoir les effets cumulatifs de plusieurs projets de construction à partir de plan d'implantation uniquement et sans analyses des impacts de chaque nouvelle construction sur le milieu. Il faut donc prévoir, aujourd'hui, que les portions plus détaillées de l'entente reviennent en consultations publiques de manière à permettre à la population de s'exprimer dans chacune des phases de réalisation du grand projet urbain. D'ailleurs, tous sont d'accord pour convenir qu'il s'agit d'un projet important pour Montréal qui doit être à la hauteur des exigences attendues d'une institution d'enseignement supérieure. Pourquoi ne pas mettre à profit les ressources internes de l'Université pour mener cet aspect et faire du projet une opportunité d'enseignement?

Le type d'encadrement du développement

Aux origines de l'entente de 1995 se trouvaient de très bonnes intentions. Par contre, l'expérience a démontré que ce type d'entente comportait des lacunes à deux niveaux. D'une part, l'importance du développement compris dans une telle entente méritait que le tout soit plus détaillé. D'autre part, aucune mesure de suivi ni de reddition de compte publique n'avait été prévue dans le cadre de la réalisation de cette entente. À cause de ces lacunes, il a été impossible d'avoir un aperçu de l'efficacité de ce mode d'encadrement du développement. Alors que l'on s'appête à reproduire cette opération comme le recteur Luc Vinet le précisait lors de la séance d'information du 28 février dernier, il semble qu'une telle évaluation s'impose au préalable.

La place de l'Université dans les paysages du mont Royal

Un constat général qu'il nous est permis de faire à la seule observation du campus de la montagne est que la réalisation de nombreux pavillons au cours des dernières années sur les terrains de l'Université de Montréal par l'Université elle-même ou ses écoles affiliées n'a pas réellement contribué de façon tangible à l'amélioration de la qualité de ses aménagements paysagers existants. Le campus demeure un endroit dédié en trop grande partie à l'automobile et selon l'héritage du plan directeur de Lahaye de 1963, les divers aménagements autour des nouveaux pavillons n'ont pas réussi à corriger ce déséquilibre. Même une phase importante de développement comme celle que l'Université vient de connaître n'a pas permis de corriger ces erreurs du passé. Comment s'assurer que le campus de la montagne fera l'objet d'un renouvellement de son cadre de développement et que celui-ci inclura des notions de paysage parallèlement au développement du nouveau campus?

Préoccupations d'ordre patrimoniales

En effet, du point de vue du patrimoine, le projet de nouveau campus à la gare de triage d'Outremont suscite certaines inquiétudes de notre part. En effet, dans la foulée de l'annonce de ce projet, on a vu l'Université remettre en vente la Maison-mère des Sœurs-des-Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, boulevard Mont-Royal, dont la vocation institutionnelle et éducative se voyait perpétuée par la reprise du bâtiment gigantesque par l'Université. Le campus de la montagne s'en trouvait aussi renforcé. Doit-on faire le lien entre le développement du nouveau campus et l'abandon de ce projet? Il est beaucoup plus simple de développer du neuf que de rénover de l'existant. Peut-on craindre que le campus de la montagne souffrira de la même désaffection alors que les yeux seront tournés vers le nouveau projet? Le sommet nord du mont Royal est identifié à l'icône qu'est devenue la tour d'Ernest Cormier, repère montréalais qui constitue l'image de marque de l'Université et qui est présente jusque dans son logo. Pour ces raisons, il nous semble donc qu'un lien visuel ou un rappel symbolique doivent être faits dans le présent projet. Et les fonds qui manquent cruellement pour l'entretien de bâtiments vieillissants ne seront-ils pas encore plus dilués dans ceux permettant la

construction de ces nouveaux pavillons? Force est de constater que l'entretien du campus actuel est déjà lourd à porter pour l'Université. Il faut donc un portrait juste de l'ensemble de la situation pour trouver collectivement les solutions permettant le maintien et la mise en valeur du patrimoine du « *premier complexe universitaire au Québec et deuxième au Canada* »³ et son développement.

5. Les suggestions

En conclusion, nous recommandons donc:

1. D'évaluer l'efficacité et le niveau de réalisation de l'entente de développement entre la Ville et l'Université datant de 1995 et d'en rendre les conclusions publiques avant d'en conclure une nouvelle pour le campus d'Outremont.
2. D'intégrer des mesures de suivis à toute nouvelle entente de développement.
3. De prévoir à l'entente générale de développement du site entier des consultations publiques et des ententes particulières et détaillées pour chaque phase de construction.
4. D'élargir l'entente aux deux campus et d'inclure toutes les parties prenantes aux discussions dans un esprit de planification concertante en proposant une vision globale de l'institution dans la ville.

En terminant, nous tenions à attirer l'attention de la commission sur les impacts de ce projet sur le paysage du mont Royal, territoire protégé et lieu emblématique. Nous croyons que la démarche de consultation publique vise à évaluer les projets dans leur ensemble et à débattre de tous leurs aspects de manière à les bonifier pour l'ensemble de la société. Nous croyons donc que le présent projet doit s'inscrire aussi dans l'histoire du mont Royal et assurer la pérennité de son patrimoine de façon exemplaire.

³ Site web de l'Université consulté le 11 avril 2007